

COMMUNE DE VENTISERI

ARRETE N°2015/04/ADM/07

**ARRETE PROVISOIRE MODIFIANT LA CIRCULATION SUR LA ROUTE  
DEPARTEMENTALE 545 DEVANT L'HOTEL DE VILLE ET LA ROUTE  
COMMUNALE DEVANT LE BLOC COMMERCIAL A L'OCCASION DU CARNAVAL  
DES ECOLES DE TRAVU**

**Le Maire de la Commune de VENTISERI**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles 2212-1, 2212-2, 2213-1 et 2213-2,

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8e partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents,

**Considérant** qu'il appartient au Maire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites du territoire de la Commune,

**Considérant** la demande établie par les directeurs des écoles de Travu,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le mercredi 22 avril 2015, la circulation sera alternée sur la RD545, depuis le giratoire de la mairie jusqu'au bloc commercial sur la route communale, en raison du passage des élèves des écoles de Travu à l'occasion du carnaval, de 09h30 à 10h30.

**ARTICLE 2** : La signalisation correspondante sera mise en place et conservée par les soins de la Mairie de Ventiseri et sous sa responsabilité.

**ARTICLE 3** : Conformément aux dispositions du Code de justice administrative (R 421.1 et suivants), le tribunal administratif de Bastia peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit:

- à compter de la notification de la décision de l'autorité territoriale
- à compter de la date de la décision implicite de rejet de la réclamation (silence gardé pendant plus de deux mois sur la réclamation).

**ARTICLE 4 :**

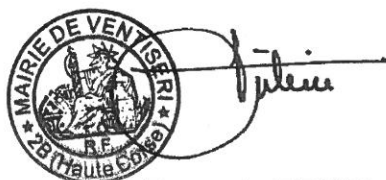
- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- La Brigade de Gendarmerie de Ghisonaccia et Travu
- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Ville de Ventiseri

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ventiseri, le 20 avril 2015

**AFFICHE LE : 20/04/2015**

**Le Maire,**

The image shows the official seal of the Municipality of Ventiseri, Haute-Corse. The seal is circular and contains a central emblem featuring a figure on a horse. The text 'MAIRIE DE VENTISERI' is written around the top inner edge, and 'R.F. (Haute Corse)' is at the bottom. A handwritten signature in black ink is written across the seal, extending to the right.

**François TIBERI**